

Le 9 mars 2022

Objet : Réduction de la distanciation et reprise des rencontres en présence

À tous les membres du personnel,

Nous vous transmettons quelques informations en lien avec les allègements aux mesures sanitaires annoncées récemment par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Réduction de la distanciation

La distance à respecter entre les membres du personnel est dorénavant réduite à un mètre. Les mêmes règles demeurent toutefois concernant le port du masque de procédure et des équipements de protection si cette distance ne peut être respectée.

Aussi, le personnel enseignant n'a pas à porter le masque s'il est à au moins un mètre de distance des étudiantes et des étudiants. Il doit par contre le remettre si cette distance ne peut être respectée, par exemple lors d'entretiens plus rapprochés. Cette même règle s'applique pour le personnel qui doit rencontrer des étudiantes et des étudiants dans le cadre de ses fonctions, à moins qu'une barrière physique n'ait été installée dans le bureau ou le poste de travail.

Bien que la CNESST n'exige plus de distance entre les personnes lors des repas, nous vous recommandons de maintenir une distance d'un mètre avec autrui lorsque possible dans les salles à manger pour le personnel afin de diminuer les risques de contagion. Prenez note que le masque doit toujours être porté dans ces salles, lors des déplacements et qu'il est également requis avant et après la prise de repas, même une fois assis, si la distance d'un mètre ne peut être maintenue.

Reprise des réunions en présence

Les rencontres d'équipes de travail peuvent à nouveau se tenir en présence. Il est possible de retirer le masque lors des rencontres, une fois assis seulement. Il faut le remettre lors de déplacements ou si le critère de distanciation (1 mètre) ne peut être respecté. En ce qui a trait aux réunions départementales et de programmes, il est entendu qu'elles se tiennent dorénavant entièrement en présentiel, dans le respect des mesures sanitaires énoncées précédemment. Des accommodements devront toutefois être prévus dans la mesure du possible pour les personnes qui doivent s'isoler à cause de la COVID-19.

Nous vous souhaitons une belle journée et vous transmettons nos meilleures salutations.

Les membres de la direction du Cégep :

Marie-France Bélanger,
Éric Gagné,
Valérie Lefebvre,
Manon Desaulniers,

Marie-Claude Dupoy,
Danielle Ferland,
Martin Lambert et
Michel Savoie